



# -50%

dans la limite du plafond annuel

# BRUGES

## LIBRE

AVEC GO VOYAGES

du 09 au 10 oct. 2010

## 2 jours - 1 nuit

Thalys au départ de Paris  
Hôtel 3\*\*\*  
Petit Déjeuner

*Intacte dans sa parure médiévale, Bruges est la destination romantique par excellence. Ceinturée par un canal et un anneau de verdure ourlant ses remparts, Bruges se traverse de part en part en une demi-heure. Voici donc une ville à découvrir à pied, à cheval, en vélo ou en bateau, mais surtout pas en auto ! Prenez votre temps pour remonter les siècles. C'est le meilleur moyen de réussir votre séjour dans cette ville.*

### HOTEL PUTJE 3\*\*\*

L'hôtel bénéficie d'un emplacement central sur la place T'Zand, à environ 10 minutes à pied de la gare et à quelques minutes à pied du centre ville. Les chambres sont de taille moyenne et en bon état.

Leur conception est plutôt moderne et elles sont décorées dans des tons neutres tout en offrant une atmosphère confortable. Le restaurant est spacieux, de style traditionnel, avec une atmosphère agréable, chaleureuse et confortable. Le menu est principalement belge et français avec quelques spécialités locales. Lorsque le temps le permet, la zone de la terrasse offre une vue sur la place T'Zand. C'est un bâtiment traditionnel, correspondant aux caractéristiques générales de Bruges.

### JOUR 1

Rendez vous à la gare de Paris Nord en début de matinée. Arrivée Bruges. Accueil et transfert à votre hôtel.

Journée libre.

Pour visiter Bruges, nul besoin de liste de monuments car chacune de ses places, chacune de ses rues, chacun de ses canaux méritent le détour. N'hésitez pas à prendre place à bord d'une des embarcations pour découvrir la ville sur l'eau ou à bord d'une calèche pour déambuler dans les vieilles rues en pavés.

### JOUR 2

Petit déjeuner. Libération des chambres. Nous vous suggérons de visiter ses deux merveilleuses places, le Markt (la Grand-Place) et le Burg, le musée Groeninge, spécialisé dans les œuvres des primitifs flamands, et le Stadhuis, hôtel de ville du XIVe siècle, qui abrite une très belle collection de peintures et de meubles. Au centre de la ville, les visiteurs courageux peuvent jouir d'un panorama unique sur les merveilles de la cité du haut des 366 marches du beffroi.

Transfert à la gare en fin de journée. Départ pour Paris Nord.

## ADULTE : 215 €

\*Enfant -3 ans : 160 €

## Base 40 pers. minimum

\*1 enfant maxi dans la chambre des parents

### CE PRIX COMPREND

- Le transport en train Thalys Paris / Bruges / Paris en 2nde classe
- Les transferts gare / hôtel / gare avec assistance francophone.
- Le logement pour 1 nuit à l'hôtel T'Putge 3\* ou similaire
- Le petit-déjeuner.
- L'assurance assistance rapatriement

### CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les repas et les boissons,
- Les visites et excursions,
- Les extras et dépenses personnelles,
- Le supplément chambre individuelle 33 €
- L'assurance annulation, bagages et interruption de séjour

### FORMALITÉS

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

## Nouveau :

Les week-ends sont désormais cumulables avec toutes les formules vacances proposées par le CE :

- Vacances individuelles 2010
- Subventionnement sur facture 2010
- ou Chèques vacances 2010

Votre subvention sur ces départs est alors prélevée sur votre quota de subvention globale dans la limite de votre plafond. Si la totalité de votre subvention a été consommée, il vous sera possible de participer à un autre séjour, mais au prix coûtant.

Date limite d'inscription :  
**06.11.09**

## LA SUBVENTION : METHODE DE CALCUL

- Période de référence :

Séjours dont le départ est inclus entre le 01/01/10 et le 31/12/10

- Calcul de votre quotient :

$$\frac{\text{revenu imposable 2008}}{\text{nombre de parts}}$$

### BAREME DES FRAIS D'ANNULATION BRUGES LIBRE

Plus de 60 jours avant le départ	sans frais
De 60 à 31 jours avant le départ	10%
De 30 à 21 jours avant le départ	25%
De 20 à 8 jours avant le départ	50%
Moins de 8 jours avant le départ et non présentation	100%

Conditions générales, procédures d'inscription et d'annulation : se référer au dossier d'inscription.

## EXEMPLE DE CALCUL DE LA SUBVENTION

### CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- mon revenu imposable est de 34.000€
- je suis marié avec 2 enfants à charge : 3 parts
- mon quotient familial sera donc de  $34.000\text{€} / 3 \text{ parts} = 11.333\text{€}$

### CALCUL DU TAUX ET DU PLAFOND DE SUBVENTION

- je calcule ma catégorie en fonction du quotient familial : de 10.189€ à 11.500€ = C3
- mon plafond annuel : 2 adultes : 1.059€ + 2 enfants (207x2) 414€ = 1.473€

### RÉSERVATION D'UN PREMIER SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% printemps 2010 d'un montant de 2.100€
- ma subvention CE est de  $2.100\text{€} \times 50\% = 1.050\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€, et ma subvention de 1.050€
- j'ai donc touché la totalité de la subvention qui m'est allouée pour ce WE/SEJ/CIRC printemps 2010
- ma participation a été de 1.050€ (2.100€ - 1.050€)

### RÉSERVATION D'UN SECOND SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% automne 2010 d'un montant de 2.400€
- ma subvention CE est de  $2.400\text{€} \times 50\% = 1.200\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€ - 1.050€ (subv du 1er séjour) = 423€  
c'est ce montant qui sera déduit.
- ma participation sera alors de 1.977€ (2.400€ - 423€)

### ATTENTION

Si durant l'année, la subvention n'a pas été consommée en totalité, le solde de subvention non utilisé ne pourra pas être transféré sur l'exercice suivant.

Les coûts supplémentaires engendrés par les variations de taux, l'augmentation des taxes aéroport, les surcharges carburant et le manque de participants au départ vous seront systématiquement répercutés.

SALARIE ACTIF		PLAFOND DE SUBVENTION ANNUEL		
CAT.	QUOTIENT FAMILIAL	CELIBATAIRE (1)	COUPLE (2)	PAR ENFANT
C1	moins de 8 875 €	710 €	1 102 €	215 €
C2	de 8 875 € à 10 188 €	696 €	1 080 €	211 €
C3	de 10 189 € à 11 500 €	682 €	1 059 €	207 €
C4	de 11 501 € à 12 813 €	669 €	1 038 €	203 €
C5	de 12 814 € à 14 125 €	656 €	1 018 €	199 €
C6	de 14 126 € à 15 438 €	642 €	998 €	195 €
C7	de 15 439 € à 16 750 €	630 €	978 €	191 €
C8	de 16 751 € à 18 063 €	618 €	959 €	187 €
C9	de 18 064 € à 19 375 €	606 €	940 €	184 €
C10	de 19 376 € à 20 688 €	594 €	922 €	180 €
C11	de 20 689 € à 22 000 €	582 €	904 €	176 €
C12	de 20 001 € à 23 313 €	571 €	886 €	173 €
C13	de 23 314 € à 24 625 €	560 €	869 €	170 €
C14	de 24 626 € à 25 938 €	549 €	852 €	166 €
C15	plus de 25 938 €	538 €	835 €	163 €

(1) ou séparé ou divorcé ou veuf (2) marié ou union libre

### CASA / RETRAITE

Plafond de subvention annuel : 489 € + 163 € par enfant à charge

## COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME D'AFFECTATION ?

Les demandes sont classées par points. L'affectation se fait automatiquement par le système informatique dans l'ordre décroissant des points.

### 1) Points attribués à l'inscription (BONUS)

Les délais :

- inscription dans les délais : +3000
- hors délais : +1000

La composition familiale :

- l'ouvrant-droit : +100
- le conjoint : +100
- actif : +1800
- Par enfant à charge inscrit : +100
- Plus de trois enfants à charge inscrits : +300

### 2) Points déduits pour séjours antérieurs (MALUS)

- 15 points par jour pour les familles ayant séjourné en juillet, août et les vacances scolaires d'hiver durant les 3 dernières années.
- 10 points par jour pour les autres périodes.
- les points "malus" sont abattus de 20 % chaque année.

### 3) A l'équivalence de points, c'est l'ancienneté Renault qui sera prise en compte

## FORMALITÉS NÉCESSAIRES AU VOYAGE

CES DÉMARCHES RELÈVENT TOTALEMENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

- Chaque "ouvrant droit" et "ayant droit" doit s'informer et se mettre en conformité par rapport aux formalités exigées pour le voyage envisagé. Le CE ne participe pas aux frais de ces formalités.

Exemples : passeport ou CNI en cours de validité pour les adultes et les enfants, visas, vaccins ...

Toutes les formalités précisées sont données pour les ressortissants français. Les salariés de nationalité étrangère doivent se rapprocher du consulat de destination pour connaître les directives les concernant.

- Pour les destinations faisant partie de la CEE, il est recommandé aux participants de se procurer auprès de leur centre de sécurité sociale une carte européenne d'assurance maladie : il sera possible ainsi, en cas de besoin et sur présentation de ce formulaire, d'être soigné gratuitement.

- En aucun cas le CE ne dédommagera un "ouvrant droit" ou un "ayant droit", qui se trouverait en situation irrégulière au moment du voyage.